

### Membres du jury académique :

- Madame Véronique BLUTEAU-DAVY, Directrice de la pédagogie, Rectorat de Nantes
- Madame Virginie ROY, doyenne des IEN 1<sup>er</sup> degré, Rectorat de Nantes
- Madame Karine LE MAIH, CT Établissement et vie scolaire, Rectorat de Nantes
- Madame Sylvie GALABBÉ, IA-IPR, référente mémoire et citoyenneté, Rectorat de Nantes
- Monsieur Sébastien ANNÉREAU, IEN, référent mémoire et citoyenneté, Rectorat de Nantes
- Madame Isabelle ROZIER, IEN 1<sup>er</sup> degré, DSDEN 44
- Madame Sophie BROTHIER, IEN 1<sup>er</sup> degré, DSDEN 49
- Madame Valérie LE MEUR, IEN 1<sup>er</sup> degré, DSDEN 53
- Monsieur Dany DODIN, IEN 1<sup>er</sup> degré, DSDEN 72
- Monsieur Vincent PARÉ, IEN 1<sup>er</sup> degré, DSDEN 85

Le jury académique souligne la qualité des propositions remontées. Le travail accompli en classe est visible dans l'exposé des motifs. Il apprécie lorsque les sources des données avancées sont explicitées dans l'exposé des motifs.

### Quelques données statistiques

Pour les écoles : 16 circonscriptions ont été représentées, couvrant les 5 départements de l'académie.

Pour les collèges : 4 circonscriptions ont été représentées, issues de 2 départements de l'académie (Mayenne et Sarthe)

Le jury constate une légère baisse de la participation à ce concours par rapport aux deux dernières années scolaires.

### Quelques points de vigilance

Il est essentiel que l'action de l'enseignant s'attache à garantir une production réelle des élèves, respectant leur raisonnement et leur expression. **L'action de l'enseignant est d'accompagner et d'encadrer les élèves afin que leurs propositions s'inscrivent dans le format législatif attendu, notamment en ce qui concerne le respect de la formulation et la maîtrise de la langue.**

### Sur le fond

La proposition doit :

- être conforme au thème défini pour cette édition et pour la classe concernée, tout en reflétant la réflexion des futurs citoyens sur les problèmes de société ;
- aborder une problématique commune à l'ensemble du territoire national ;
- se traduire dans les faits par une action réelle ou une mesure normative relevant du domaine de la loi et non du domaine réglementaire. Ainsi, elle doit pouvoir être retranscrite en l'état et être applicable concrètement.

**Un article de loi est conçu pour être durable dans le temps, contrairement à un arrêté qui détermine les conditions d'application spécifiques.** *Par exemple, un article de loi ne peut stipuler : "Elles devront s'acquitter d'une amende de 40 000 euros".*

**Il est important de noter que les articles de loi sont rédigés de manière précise.** *Par exemple, on évitera toute référence à un "délai raisonnable".*

Le thème retenu pour les classes de CM2 et de 6<sup>e</sup> est : « **La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux** ».

Le jury académique rappelle que l'éducation aux médias et à l'information est au cœur du thème de 2026. Elle s'inscrit à la fois dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans le parcours citoyen et dans le parcours d'éducation artistique et culturelle. Les programmes d'enseignement moral et civique (juin 2024), qui s'appliquent progressivement à partir de la rentrée 2024 du CP à la terminale, permettent de transmettre des notions et concepts spécifiques à l'EMI, notamment des compétences transversales indispensables pour se repérer dans un monde où les vecteurs d'information et de communication se multiplient.

Le jury recommande la lecture des ressources publiées sur le site Eduscol, notamment le guide Education aux médias et à l'information.

<https://eduscol.education.fr/1531/education-aux-medias-et-l-information>

### Sur la forme

La proposition doit comporter :

- un titre "**Proposition de loi visant à...**" avec mention du nom de l'établissement et de la classe ayant participé à sa rédaction ;
- un exposé des motifs d'une page expliquant l'intérêt des dispositions proposées ;
- au maximum quatre articles, également rédigés en une page.

L'exposé des motifs ne débute pas par « mesdames, messieurs » et ne se termine pas par une formule de politesse.

La proposition doit être rédigée au présent de l'indicatif, sur un format A4 (21 x 29,7 cm), sans insertion de visuels.

**Malgré les directives précises fournies, de nombreux articles sont rédigés avec des verbes conjugués au futur de l'indicatif ou à l'infinitif.**

**Il est également important de noter que bien que les articles de loi imposent des obligations, ils ne sont pas formulés sous forme d'injonctions. La simple énonciation de la loi suffit. Par conséquent, l'utilisation de termes tels que "il doit" ou "il faut que" doit être évitée. Par exemple, plutôt que de dire "Hommes et femmes doivent être rémunérés à égalité", il convient de dire "Les hommes et les femmes sont rémunérés à égalité".**

### **Observations finales**

Le jury académique a retenu deux propositions à transmettre au jury national. Toutefois, il regrette de ne pas avoir pu remonter au niveau national des propositions intéressantes ou innovantes en raison du non-respect de la forme exigée par le règlement.

### En complément :

- 1) Le parlement des enfants :

<https://eduscol.education.fr/3310/le-parlement-des-enfants>

<https://www.parlementdesenfants.fr/>

*Les productions finales des lauréats sont publiées sur les deux sites.*

- 2) La page de [Vie publique](#) consacrée à la loi du 07 juillet 2023

- 3) L'association *Parlons Démocratie* est une association qui dispose de l'agrément de l'Education nationale, dédiée à la transmission de connaissances sur le fonctionnement des institutions démocratiques auprès des jeunes. L'association propose un webinaire sur l'élaboration d'une loi :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLM-uQ68CqvO4f2jRri7eS6ymFkSAhrMAT>

### Proposition de grille d'auto-évaluation

Observables	Oui	Non
Un titre « Proposition de loi visant à... » avec mention du nom de l'établissement et de la classe ayant participé à sa rédaction		
Format A4		
Pas d'insertion visuelle		
Un exposé des motifs expliquant l'intérêt des dispositions proposées		
L'exposé des motifs d'une page au maximum		
Les sources sont précisées		
Quatre articles au maximum qui n'excèdent pas une page		
Articles rédigés au présent de l'indicatif		
Absence d'infinitifs, de phrases incomplètes (sans verbe, sans sujet...), pas de « nous proposons de... »		
Les articles de loi imposent des obligations, ils ne sont pas formulés sous forme d'injonctions		
Dans les articles, pas de mention de montant d'amende ou de contravention		
La proposition est conforme au thème fixé par le règlement du concours		
La proposition aborde une problématique commune à tout le territoire national		
L'exposé des motifs et les articles de loi sont en cohérence		
La proposition correspond à une production réelle des élèves, relue par l'enseignant		
La proposition doit aborder une problématique commune à tout le territoire national		
La production propose une action réelle ou une mesure normative générale, susceptible d'être retranscrite en l'état		